

Charte du FLNKS

Adoptée lors du congrès constitutif du FLNKS, du 22 au 24 Septembre 1984 à l'Océanic de Ducos

La présente Charte a pour but de préciser les objectifs du Peuple kanak, d'expliquer pourquoi et comment il mène une lutte de libération nationale pour faire triompher ses droits. Elle est écrite et souscrite, dans la continuité de la RÉSISTANCE du peuple kanak depuis plus de 130 ans, pour une période limitée : la période de la lutte de libération nationale, qui est une période transitoire et préparatoire à l'Indépendance.

I- POURQUOI LA LUTTE DE LIBÉRATION NATIONALE ?

1. Constatant :

- que le Gouvernement français est complice solidaire du fait colonial qu'il entretient,
- que François MITTERRAND, devenu Président de la République par le mandat du 10 mai 1981, n'a pas tenu ses engagements,
- que les déclarations de Nainville-les-Roches sur notre droit inné et actif à l'indépendance, n'ont pas été mises en pratique effective,
- que le Gouvernement français, refusant toutes les mesures présentées par le F.I. pour préparer l'accession à l'I.K.S.,
 - nous impose le statut LEMOINE avec ses verrous (élection à l'Assemblée Territoriale, Comité Etat-Territoire, Référendum en 1989, etc...)
 - menace directement le peuple kanak de disparition en le rendant définitivement minoritaire chez lui,
- que l'exploitation capitaliste et impérialiste par des intérêts économiques étrangers à notre pays continue au profit de la France coloniale et de ses alliés,
- que le Gouvernement français poursuit sa politique d'immigration qui vise à :
 - empêcher la maîtrise de l'économie par le peuple kanak,
 - lui interdire le plein exercice de son droit au travail,
 - atteindre son intégrité et son unité sociale, culturelle et politique,
- que le Gouvernement français met en place des dispositions judiciaires et militaires pour réprimer les forces kanak travaillant à l'I.K.S.

Le Front Indépendantiste a estimé que le peuple kanak entrait dans une phase de la lutte pour l'indépendance kanak : LA LUTTE DE LIBÉRATION.

En conséquence, le F.I. a décidé de rompre le dialogue avec le Gouvernement français, de se dissoudre et de participer avec toutes les forces vives du Mouvement indépendantiste à la mise en place d'un Front de Libération Nationale Kanak et Socialiste.

2. Nous affirmons l'existence du peuple kanak, fièrement attaché à son identité culturelle et à ses valeurs coutumières propres.

3. Nous revendiquons les droits légitimes et inaliénables du peuple kanak car depuis le 24 septembre 1853 la France a ignoré ses droits et les a confisqués en instaurant unilatéralement sa légitimité coloniale, source de violence institutionnelle à l'égard des Kanak.

4. Les droits sacrés et inaliénables du Peuple kanak opprimé et lésé par le fait colonial sont les suivants (cf. les déclarations n°1514 et 2621 de l'ONU) : Droit à :

- a) être reconnu comme peuple à part entière,
- b) la dignité et la liberté,
- c) être considéré comme seul peuple légitime en pays kanak et y avoir sa patrie,
- d) pratiquer sa libre détermination,
- e) obtenir la restitution de toutes les terres pour constituer le pays kanak dans son intégralité,
- f) l'exercice immédiat, sans condition ni réserve, de sa souveraineté qui lui permettra de choisir librement son statut politique l'indépendance kanak et socialiste,

g) aux moyens nécessaires pour poursuivre son développement économique, social et culturel pour construire le socialisme,

h) pratiquer l'accueil des non-kanak.

II- LE FRONT DE LIBÉRATION NATIONAL KANAK ET SOCIALISTE

1 NATURE :

Le peuple kanak est le seul responsable de sa lutte de libération nationale. Pour la mener à bien il se dote d'une force de lutte efficace : le F.L.N.K.S.

2 COMPOSITION :

Tous les signataires de cette charte : indépendantistes kanak et non-kanak anticolonialistes, organismes, syndicats, mouvements, associations, églises... composent le F.L.N.K.S. dont ils sont les membres militants.

3 RÔLE :

La lutte de libération nationale est globale : elle se mène à tous les niveaux en même temps. Le F.L.N.K.S. est donc l'UNION DES FORCES VIVES qui ont pour but de mettre en place l'Indépendance kanak et socialiste. C'est un Front de Libération du pays kanak, du colonialisme, du capitalisme et de l'impérialisme, en vue d'instaurer un socialisme basé sur les réalités locales, mais qui sera défini dans la lutte par des combattants de la liberté.

4 ORGANISATION :

L'animation du F.L.N.K.S., la coordination entre ses membres doivent être le fait du Bureau Politique. C'est ce noyau politique qui devra proposer la ligne de conduite qui sera adoptée en réunion plénière du F.L.N.K.S.

5 STRATÉGIE : Elle s'élabore dans la lutte.

a) Elle est unitaire et globale ;

b) Elle est dirigée prioritairement contre l'opresseur colonial, la France, puissance coloniale ;

c) Elle dénonce la fausse démocratie coloniale, et décide de boycotter toute élection à venir dans ce cadre ;

d) Elle est dirigée également contre le capitalisme et l'impérialisme pour instaurer une société socialiste plus juste ;

e) Elle vise à instaurer progressivement la légitimité kanak, sur le terrain, par des opérations concrètes qui manifestent son droit, opposé à la légitimité coloniale.

III - APPEL À L'ENGAGEMENT

1 Il est urgent que les Kanak se rassemblent et organisent la conquête de la liberté. Le premier acte de cet engagement est pour chacun la signature de cette Charte pour la lutte de libération.

2 Le F.L.N.K.S. lance un appel aux non-Kanak. Ils doivent reconnaître la légitimité du Peuple Kanak et soutenir sa lutte de libération pour contribuer à sa réussite. Seul l'engagement solidaire dans la lutte de libération légitimera leur citoyenneté demain dans l'indépendance kanak et socialiste.

3 Le F.L.N.K.S. lance un appel aux Peuples frères du Pacifique ainsi qu'à toutes les Nations qui ont voté les déclarations 1514 et 2621 de l'ONU, pour apporter leur soutien et leur aide à la lutte du Peuple Kanak.